

COMMUNE DE DOUVAIN
Place de l'Hôtel-de-Ville
74140 DOUVAIN
Tél. 04.50.94.00.37

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2019

Le huit avril deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 2 avril 2019.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 2 avril 2019.

Nombre de membres en exercice : 27 - Présents : 18 - Excusés : 2 - Absents : 2

Présents : M. BAUD Jean-François - Maire, Mme CHOLLET Angèle Lucette, Mme CHUINARD Claire, Mme CUBY Valérie, M. GEROUDET René, Mme GONNET Michelle, M. LEHMANN Patrick, M. WOLF Pascal - Adjoint, M. BARRAS Olivier, M. BERLY Georges, M. BURNET Frédéric, Mme FICHARD Andrée, Mme LE REUN Karine, M. LEPINE Jean-Luc, Mme PES Catherine, Mme PILON Aurélie, M. ROBERT Stéphane, M. SECHAUD Jean-François -Conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. CAVARD Jérôme (pouvoir à M. BURNET Frédéric), Mme DUFOUR Sandrine (pouvoir à M. BARRAS Olivier), M. LAPRAZ Georges (pouvoir à M. WOLF Pascal), M. MERCIER Denis (pouvoir à Mme CUBY Valérie), Mme PEZARD Sarah (pouvoir à Mme PILON Aurélie).

Absents : M. DASSONVILLE Damien, M. QUETSTROEY Laurent.

Excusés : M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme MARX Stéphanie.

Secrétaire de séance : M. Patrick LEHMANN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un nouveau point Finance à l'ordre du jour :
« **Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2019** ».
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'ajout d'un point à l'ordre du jour comme proposé par Monsieur le Maire.

Désignation du secrétaire de séance :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Patrick LEHMANN est désigné secrétaire de séance, fonction qu'il déclare accepter.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 4 mars 2019 :

M. BERLY intervient sur la version du procès-verbal du Conseil municipal du 4 mars 2019 qui a été transmise aux élus et affirme que celui-ci est un faux car son contenu ne retrace pas les observations sur certains points examinés à l'ordre du jour ainsi que sur les questions orales. M. BARRAS confirme les propos de M. BERLY ; M. le Maire propose de ne pas valider le PV dans la version transmise avec les convocations qui ne correspond pas au compte rendu affiché le 8/03/2019 en mairie, sur le site internet de la commune et sur les panneaux extérieurs. M. le Maire adressera par mail le PV dans sa version complète pour approbation au prochain conseil municipal.

Affaires Générales

1. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - Thonon Agglomération

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, A l'unanimité **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au rapport de la CLECT de la communauté Thonon Agglomération en date du 11 décembre 2018

Ressources Humaines

2. Avancement de grade - Création et Suppression emploi, cadre d'emplois des Adjoints Techniques territoriaux - Voirie

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

- la suppression, à compter du 1^{er} mai 2019 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

3. Avancement de grade - Création et Suppression emploi, cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux - Accueil Social

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

- la suppression, à compter du 1^{er} mai 2019 d'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe ;
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

4. Autorisations Spéciales d'Absences

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE la proposition de Monsieur le Maire concernant les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau annexé à la délibération suivant les conditions exposées.

CHARGE M. le Maire de l'application des décisions prises.

Finances

5. Compte de Gestion 2018 - budget annexe énergies renouvelables

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte de gestion 2018 du budget annexe Énergies renouvelables de la commune de Douvaine, dressé par Madame le comptable public.

- DIT que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Madame le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6. Compte Administratif 2018 - budget annexe énergies renouvelables

Nombre de votants : 22

Le Conseil Municipal,

- DELIBERE sur le compte administratif de l'exercice 2018, budget énergies renouvelables, dressé par Monsieur Jean-François Baud, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après approbation du compte de gestion 2018,
- CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

RESULTAT DE L'EXECUTION			
	Mandat émis	Titres émis	Résultat/solde
TOTAL BUDGET	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
002 Résultat reporté n-1			
001 Solde d'investissement n-1			
TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section d'investissement			
Total cumulé	0,00	0,00	0,00

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, conformément l'article 2121-14 du CGCT,

- APPROUVE à l'unanimité (22 votants dont 5 pouvoirs) le compte administratif 2018 du budget énergies renouvelables de la commune de Douvaine ;

7. Vote du budget primitif 2019 - budget annexe énergies renouvelables

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2019, budget énergies renouvelables après avoir été examiné par la commission des finances, et proposé en équilibre pour les montants suivants :

7 500.00 euros pour la section de fonctionnement

8. Compte de Gestion 2018 - budget annexe caveaux

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget annexe Caveaux de la commune de Douvaine, dressé par Madame le comptable public.

- DIT que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Madame le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9. Compte Administratif 2018 - budget annexe caveaux

Nombre de votants : 22

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DELIBERE** sur le compte administratif de l'exercice 2018, budget caveaux, dressé par Monsieur Jean-François Baud, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après approbation du compte de gestion 2018,
- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

RESULTAT DE L'EXECUTION			
	Mandat émis	Titres émis	Résultat/solde
TOTAL BUDGET	27 387,41	7 877,00	-19 510,41
FONCTIONNEMENT	5 627,00	2 250,00	-3 377,00
INVESTISSEMENT		5 627,00	5 627,00
002 Résultat reporté n-1	18 070,85		
001 Solde d'investissement n-1	3 689,56		
TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
FONCTIONNEMENT	23 697,85	2 250,00	-21 447,85
INVESTISSEMENT	3 689,56	5 627,00	1 937,44
Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section d'investissement			
Total cumulé	27 387,41	7 877,00	- 19 510,41

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, conformément l'article 2121-14 du CGCT,

- **APPROUVE**, à l'unanimité (22 votants dont 5 pouvoirs) le compte administratif 2018 du budget caveaux de la commune de Douvaine.

10. Affectation résultat 2018 - budget annexe caveaux

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la reprise du résultat en section de fonctionnement dépenses, compte 002, pour la somme de : 21 447.85 €.

11. Vote du budget primitif 2019 - budget annexe caveaux

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2019, budget caveaux.

12. Compte de Gestion 2018 - budget communal

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2018 du budget principal de la commune de Douvaine, dressé par Madame le comptable public.

- DIT que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Madame le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13. Compte Administratif 2018 - budget communal

Nombre de votants : 22

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DELIBERE** sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par monsieur Jean-François Baud, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après approbation du compte de gestion 2018,
- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

RESULTAT DE L'EXECUTION			
	Mandat émis	Titres émis	Résultat/solde
TOTAL BUDGET	9 911 006,39	14 024 678,15	4 113 671,76
FONCTIONNEMENT	6 361 616,84	8 172 787,85	1 811 171,01
INVESTISSEMENT	3 549 389,55	4 298 729,75	749 340,20
002 Résultat reporté n-1			
001 Solde d'investissement n-1		1 553 160,55	
TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
FONCTIONNEMENT	6 361 616,84	8 172 787,85	1 811 171,01
INVESTISSEMENT	3 549 389,55	5 851 890,30	2 302 500,75
Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section d'investissement	769 852,47	437 920,45	
Total cumulé	10 680 858,86	14 462 598,60	3 781 739,74

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, conformément l'article 2121-14 du CGCT,

- **APPROUVE** à l'unanimité (22 votants dont 5 pouvoirs) le compte administratif 2018 du budget principal de la commune de Douvaine.

14. Affectation résultat 2018 - budget communal

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** l'affectation du résultat, en réserve, compte 1068 investissement recettes, pour la somme de : 1 811 171,01 €.

15. Vote du budget primitif 2019 - budget communal

Nombre de votants : 19

Le Conseil Municipal, à La majorité des membres présents

Pour : 19 (dont 4 pouvoirs)
 Contre : 0
 Abstentions : 4 (M. BARRAS, Mme DUFOUR, M. SECHAUD, Mme PES)

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2019 ;
- **DECIDE** de voter ce budget au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement;

- **PRECISE** que certains articles figurant au chapitre 65 sont spécialisés et ne peuvent être modifiés que par décision du conseil municipal. La liste de ces articles spécialisés figure dans le document budgétaire;

16. Vote des taux d'imposition 2019

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** le maintien des taux votés en 2018 :

- Taxe d'Habitation : 11,78%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 17,33%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 59,37%

Le produit final est inscrit dans le tableau suivant :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2019	TAUX	PRODUITS VOTES
TH	10 629 000	11,78%	1 252 096
TFB	7 454 000	17,33%	1 291 778
TNFB	37 600	59,37%	22 323
TOTAL	18 120 600		2 566 197

17. Vote des subventions aux associations

Nombre de votants : 16

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents

- Pour** : 16 (dont 3 pouvoirs)
Contre : 0
Abstentions : 7 (CUBY Valérie, MERCIER Denis, BARRAS Olivier, DUFOUR Sandrine, BERLY Georges, PES Catherine, SECHAUD Jean-François)

- **APPROUVE** la proposition d'attribution des subventions tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous ;

- ASSOCIATIONS	Dotation 2018	Proposition 2019
DIVERS	4 920,00	5 030,00
AFN Section Douvaine	150,00	150,00
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers	100,00	100,00
Ass. Sauvegarde du Léman		130,00
Club de l'amitié (3eme âge)	1 000,00	1 000,00
Prévention routière	100,00	
Protection civile Haute-Savoie	100,00	
Groupement Lutte contre la grêle	120,00	
JSP de Douvaine	2 000,00	2 000,00
Ass. Marins et Anciens Combattants	50,00	
LPO (Ligue protection des oiseaux)		350,00
UFOVAL	1 300,00	1 300,00
CARITATIVES	400,00	400,00

Donneurs de sang du Bas Chablais	400,00	400,00
CULTURE ET LOISIRS	148 720,00	149 600,00
AFR (subvention de fonctionnement)	20 000,00	20 000,00
AFR (subv. Perte gains/quotient familiale 2018)		15 000,00
Art et Culture	500,00	500,00
Cinéma	8 000,00	8 000,00
Espérance Douvainoise	50 000,00	50 000,00
Espérance Douvainoise Subv Exceptionnelle	7 500,00	
Fun en Bulle	1 500,00	1 500,00
MJC (subvention de fonctionnement)	21 000,00	21 000,00
Douvaine Animation	38 000,00	25 000,00
Club philatélique	220,00	
Asso. Semaine des Arts		6 000,00
Douvain' jeux (anciennement Ludojeux)	2 000,00	2 000,00
Eurcasia		600,00
SPORTS	24 750,00	23 050,00
Arquebuse Douvainoise	500,00	300,00
Basket Club Bas-Chablais	2 000,00	2 000,00
Basket club Bas-Chablais Subvention exceptionnelle pour Projet		2 000,00
Boule Douvainoise	2 000,00	2 000,00
CAF Club Alpin Français	1 000,00	1 000,00
ESDL Etoile Sportive Douvaine-Loisin	11 000,00	12 000,00
Léman Aviron Club		1 500,00
Rallyons-Nous 74 (Team Greg Rallye sport)	250,00	250,00
Tennis Club	2 000,00	2 000,00
EDUCATION /SCOLAIRE	6 610,00	10 250,00
ALPE Ass. Libre Parents Elèves		100,00
APEL St-François	500,00	500,00
DDEN	100,00	100,00
Sou des écoles	1 300,00	1 300,00
OCCE (classes découvertes école élémentaire)	4 100,00	8 250,00
APE collège du Bas Chablais	610,00	
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	191 455,00	206 550,00

AFR-CLSH	57 000,00	57 000,00
Carcajou	3 000,00	3 000,00
MJC	131 455,00	146 550,00
TOTAL ARTICLE 6574	376 855,00	394 880,00
<i>pour mémoire :</i>		
<i>total MJC</i>	<i>152 455,00</i>	<i>167 550,00</i>
<i>total AFR</i>	<i>77 000,00</i>	<i>92 000,00</i>
AUTRES		
CCAS article 657362	30 000,00	40 000,00
OGEC (participation St François) article 6558	55 000,00	60 500,00

- **INFORME** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019, articles 6574;
- **RAPPELLE** que l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précise que " L'autorité administrative qui attribue une subvention, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret -23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001-, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes conventions ou avenants aux conventions avec les associations dont le montant de la subvention dépasse le seuil précité;

18. Autorisation de programme et crédits de paiement pour - vote et mise à jour

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous.

AP	Libellé	Réalisé AU 25/03/19	Montant AP	CP 2019	CP2020
MJCDOJO	Construction MJC DOJO	3 932 659,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TENNIS	Création tennis couvert	0,00 €	1 000 000,00 €	300 000,00 €	700 000,00 €
BARREAU	Création barreau de la barque	0,00 €	1 550 000,00 €	700 000,00 €	850 000,00 €
Totaux		3 932 659,50 €	2 550 000,00 €	1 000 000,00 €	1 550 000,00 €

Les crédits de paiement CP sont prévus aux imputations 2315-414-P885 et 2315-822-P876 : ces dépenses seront financées par l'autofinancement, le FCTVA, les subventions.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget n+1 à liquider les dépenses correspondant aux crédits de paiement n+1 indiqués dans le tableau ci-dessus.

19. Avenant n°4 à la convention entre la Ville de DOUVAIN et l'école privée Saint François du 01/02/2007

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant à la convention entre la ville de Douvaine et l'école Saint François pour une durée de 3 ans du 01/03/2019 au 28/02/2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention entre la ville de Douvaine et l'école Saint François ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, compte 6558.

20. Contrat ambition Région - Terrain synthétique

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes pour le financement du terrain de football synthétique dans le cadre du contrat Ambition Région.
- **SOLLICITE** des subventions au taux maximum auprès de toutes collectivités et organismes susceptibles d'accorder leur concours financier à ce financement (Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat, fonds européens, ADEME...).

21. Contrats départementaux d'avenir et de solidarité - Terrain synthétique

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le principe des travaux pour la rénovation et l'agrandissement du terrain de football en gazon synthétique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de réaliser cet équipement ;
- **SOLLICITE** des subventions au taux maximum auprès de toutes collectivités et organismes susceptibles d'accorder leur concours financier à ce financement (Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat, fonds européens, ADEME...) ;
- **DONNE** pouvoir au Maire pour la transmission de la présente délibération et pour son exécution.

22. Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2019

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des travaux de constructions d'un cheminement piétons/vélos tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
- Terrassement et couche de forme	113 400 € HT	- DSIL	150 000 €
- Chaussée/Trottoirs	110 700 € HT	- Fonds propres commune	150 000 €
- Eclairage voie verte	75 900 € HT		
Total travaux HT	300 000 €	Total financement	300 000 €

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 au taux de 50 % pour cette opération soit 150 000 €
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération

Urbanisme

23. Avis sur le projet de SCOT arrêté

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vu l'ensemble des documents ci-dessous composant le SCoT arrêté, portés à connaissance par voie dématérialisée en date du 18 mars 2019 :

- la délibération n° D41_DEC18 dressant le bilan de la concertation
- la délibération n° D12_FEV19 arrêtant le SCoT
- le rapport de présentation
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et l'atlas cartographique
- le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais.

24. Acquisition foncière à Monsieur METRAL lieu-dit "Moisy"

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'acquérir 406 m² à prendre sur la parcelle cadastrée Section B n° 1702.
- **FIXE** le prix de vente à 40 € le m²
- **DIT** que les frais d'acte et les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce afférente à ce dossier

25. Promesse de vente lieu-dit "Les Loches"

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une promesse de vente à ARGO concernant la parcelle cadastrée section B n° 160 pour une superficie de 459 m² avant bornage définitif.
- **FIXE** le prix de vente à 160 euros le m² soit un montant total de 73 440 € qui sera confirmé par un bornage à venir.
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce afférente à ce dossier.

26. Autorisation donnée au Maire de déposer deux permis de démolir au nom de la commune

Nombre de votants : 23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DONNE L'AUTORISATION** à Monsieur le Maire de déposer les permis de démolir au nom de la commune :
 - o En vue de l'acquisition de l'immeuble situé au 8 avenue de Genève cadastré Section D n° 855 pour permettre la réalisation d'un trottoir et élargir la voie publique pour le passage du futur THNS.
 - o en vue de la construction de la nouvelle bibliothèque sur la parcelle cadastrée Section D n° 785 située 9 avenue des Voirons.
- **AUTORISE** Mme Angèle CHOLLET, 1^{ère} Adjointe au Maire, à signer l'arrêté autorisant ou refusant le permis de démolir après instruction.

Questions diverses :

- DIA Thonon-Agglomération : le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

En l'absence de questions orales, la séance est levée à 22 heures.
DOUVAINE, le 9 avril 2019.